

**Comité de surveillance du SPTSSS de la Capitale-Nationale (FP-CSN)**  
**24-25-26 octobre 2022**

**Composition du comité :**

Sarah Maltais  
Rémi Giguère  
Roxane Champagne

Le comité s'est réuni à deux reprises les 24 et 25 octobre 2022. Le 26 octobre 2022, une demi-journée fut réservée à la rédaction des écrits. Nous avons procédé à la vérification de la période couvrant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022. Lors des rencontres, les démarches ont été réalisées par 3 personnes. La vérification s'est déroulée selon une formule hybride, considérant la transition survenue au courant de cette période en regard des méthodes et procédés de reddition de compte appliqués par le SPTSSS. Dans ce contexte, les états financiers des 4 premiers mois étaient en version papier, tandis que la documentation à vérifier pour les mois subséquents était accessible par ordinateur.

Nous avons examiné les pièces justificatives ainsi que les chèques et virements correspondants, les comptes de dépenses de même que les dépôts et nous avons vérifié si les transactions correspondaient à la tenue de compte. De plus, nous avons vérifié chacun des relevés de comptes bancaires, les balances de vérifications, le livre de trésorerie avec les conciliations de caisses ainsi que les bilans mensuels, tout en utilisant les politiques de remboursements des dépenses mises à jour. D'un point de vue général, la vérification et l'analyse de la tenue de compte indiquent un respect des budgets votés lors des assemblées ainsi qu'une conformité adéquate aux normes de tenue de comptes.

En référence au dernier rapport émis par le comité de surveillance, nous sommes satisfaits du suivi des recommandations proposées à cette occasion. Par ailleurs, nous tenons à souligner la capacité d'adaptation et la flexibilité des parties impliquées pour le présent exercice et dans tous les cas, nous avons reçu toutes les explications et justifications demandées à cet effet. Lorsque cela s'est avéré requis, tous les autres documents nécessaires pour assurer la validation adéquate des informations nous ont été fournis dans de très courts délais.

Dans un souci de faciliter les vérifications futures par le comité de surveillance, nous demandons de fournir le document « Registre des organismes » faisant état de la comptabilité du salaire des agentes administratives soutenant l'exécutif du SPTSSS.

Nous recommandons par ailleurs que les comptes de dépenses soient complétés et soumis mensuellement plutôt qu'accumulés sur plusieurs mois, dans l'optique d'alléger et de faciliter la vérification et le suivi des pièces justificatives, de même que les correspondances avec les barèmes de frais réclamés.

Dans le même souci d'efficacité, nous suggérons que les fichiers informatiques contenant les pièces justificatives soient identifiées de façon stratégique afin d'en permettre rapidement l'identification

lors des démarches de vérification (par exemple : Initiales de la personne, date de la dépense, raison, montant → XX 2022-06-14 dîner 21,55).

Le comité de surveillance réitère la tenue de ses activités de façon biannuelle pour des vérifications d'une période de six mois d'année financière compte tenu de l'ampleur de l'exercice. Dans le but d'alléger le processus de vérification, bien que cela soit réalisable, nous insistons sur l'importance de maintenir la présence d'un minimum de trois membres. L'assiduité du comité à cette fréquence et à ce nombre de participants se révèle essentielle, car cela permet notamment de maintenir à jour nos connaissances en termes de vérification, de même qu'une meilleure capacité à s'adapter lors de changements dans la tenue des livres. Cela aide aussi lorsque de façon sporadique, une vérification plus détaillée de certains aspects est nécessaire, ce qui est moins possible lorsque nous respectons seulement le quorum (qui est de 2 membres).

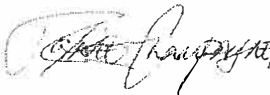
Nous recommandons à nouveau d'inclure la politique d'indexation à la politique de remboursement des frais réclamés pour activités syndicales. Cela permet de mieux comprendre la hausse des barèmes de remboursement précédemment établis et facilite la vérification des montants remboursés. Dans le même sens, nous recommandons de revoir la politique de remboursement relative aux frais de cellulaire afin de fournir à l'écrit l'information la plus à jour au comité de surveillance lors des rencontres de vérification.

Quoique nous soyons conscients et sensibles au fait qu'une transition comme celle vécue puisse engendrer dans les premiers temps la présence de certaines difficultés, nous souhaitons aussi soulever de s'assurer d'être rigoureux dans le classement des bons documents au bon emplacement, qu'il s'agisse du mois concerné, du type de fichier ou du dossier associé aux différents membres de l'exécutif. Cela permettra d'éviter des recherches supplémentaires pour retracer des documents classés par erreur dans un mois subséquent, par exemple. Nous ajoutons également de bien vouloir porter une attention particulière à la présence des versions les plus récentes des bilans et des conciliations de caisse dans le but d'alléger les diverses vérifications.

En terminant, cela nous amène à souligner l'excellent travail de monsieur Ian Bernier-Boily, trésorier et de madame Maryse Côté, agente administrative pour leur disponibilité, leur collaboration et leur grande rigueur notamment dans le classement des documents. Nous vous remercions de votre soutien, qui contribue grandement à favoriser le bon déroulement des rencontres du comité de surveillance.

  
Rémi Giguère

  
Sarah Maltais

  
Roxane Champagne